

Lettre d'information aux porteurs de l'OPCVM
Code ISIN # Part C FR0007033295 & Part I FR001400SU65

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteur de parts de l'OPCVM **TIEPOLO AMERIQUE** (*ci-après le « FCP »*), et nous vous remercions de votre confiance.

Quels changements vont intervenir sur votre FCP ?

La société de gestion, a décidé

- de faire évoluer la structure tarifaire du FCP pour mettre en place un forfait de frais de fonctionnement et autres services (incluant notamment les frais du dépositaire, du valorisateur, de données, d'audit et de fiscalité, ...) distinct des frais de gestion financière, se substituant à la commission de mouvement ; ce changement s'accompagnera d'une légère hausse des frais de votre fonds du fait du contexte d'inflation généralisée couplé à l'augmentation de certains coûts et frais liés à la mise en œuvre des nouvelles réglementations. Les nouveaux barèmes de frais sont indiqués en page 2 du présent courrier.
- de modifier les bornes d'expositions au risque actions et obligations. Ces changements modifient le profil de rendement/risque de votre placement.

Quand cette ou ces opérations interviendront-elles ?

Ces opérations interviendront le **12 mai 2025**.

Si vous n'êtes pas d'accord avec ces modifications, vous pouvez obtenir le rachat sans frais de vos parts sans frais jusqu'au **12 mai 2025**.

Quel est l'impact de cette ou ces modifications sur le profil de risque et de rémunération et/ou le profil de rendement/risque de votre investissement ?

- **Modification du profil de rendement /Risque : Oui**
- **Augmentation du profil de risque : Oui**
- **Augmentation potentielle des frais : Oui**
- **Amplitude de l'évolution du profil de rendement / risque : Oui** ☺

Quel est l'impact de ces opérations sur votre fiscalité ?

Il n'y a aucun impact fiscal pour cette opération. Si vous choisissez de racheter vos parts du FCP, cette opération peut avoir des implications fiscales à votre niveau. Celles-ci varient en fonction de plusieurs facteurs, notamment, votre statut et votre résidence fiscale, les éventuels attributs fiscaux dont vous bénéficiez, l'enveloppe fiscale dans laquelle sont détenues les parts du fonds.

Il est recommandé de vous rapprocher de votre conseiller fiscal pour évaluer précisément l'impact de ce rachat sur votre situation personnelle.

Quelles sont les principales différences entre le fonds dont vous détenez des parts actuellement et le futur fonds?

Frais de fonctionnement et de gestion facturés au fonds	AVANT	APRES	
P2 - Frais de fonctionnement et autres services :	Néant	0.15%	
P3 - Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	2% TTC maximum	Non significatif	
P 4 Commission de mouvement	Société de gestion : 0.30% TTC Max <i>Actions, ETF, warrants, obligations convertibles, obligations, certificats, droits</i>	Néant	
Régime juridique et politique d'investissement	AVANT	APRES	
Exposition Actions	0 à 100%	80% à 100%	
Exposition instruments de taux	0 à 50%	0 à 20%	
Emprunt d'espèce	Néant	Max 10%	

Eléments clés à ne pas oublier pour l'investisseur fonds ?

Nous vous recommandons de consulter le prospectus du fonds ainsi que le DIC mis à jour sur le site internet de votre banque ou d'en faire la demande auprès de :

FINANCIERE TIEPOLO - 48, Avenue Victor Hugo - 75116 Paris / Tél : 01 45 61 78 78
 Site internet : www.tiepolo.fr

Ces documents vous seront adressés gratuitement sur simple demande dans un délai de huit jours ouvrés.

Si vous adhérez à cette opération, aucune intervention de votre part n'est nécessaire.

N'hésitez pas à contacter votre conseiller et rencontrez-le régulièrement pour faire le point sur vos placements et votre situation.

Nous vous remercions de la confiance que vous nous accordez et vous prions d'agrérer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

FINANCIERE TIEPOLO